

pas au besoin du jour, et qui ont été défaits et reconstruits de nouveau? Dans quelles rues? Quels ont été les entrepreneurs? Qu'est-ce que la Ville a fait de la vieille brique dans chaque cas?

(2) De s'enquérir s'il est vrai que dans le département de la Voirie, on a fait venir des travailleurs de St-Bruno, et que ces hommes ont été placés de la même manière et aux mêmes conditions que les prétendus pompiers de St-Eloi.

(3) De faire toutes les recherches possibles, afin de savoir si les contracteurs L. Giguère & Cie, ont été favorisés plus que les autres, soit pour obtenir les contrats, ou soit dans l'exécution de leurs travaux.

(4) Si L. Giguère & Cie., ont obtenus des contrats sans être les plus bas soumissionnaires.

(5) Combien M. Alphonse Perrault a-t-il eu de chevaux qui ont travaillé, et qui travaillent actuellement à la Corporation.

M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin GIROUX propose en

*Amendement:* Que ladite motion soit amendé en y remplaçant les noms de MM. les échevins Lavallée, Dagenais, Lévesque, Guay, Lamoureux, O'Connell et du proposeur, par les noms suivants: MM. les échevins Gallery, Major, David, Duquette, Laviolette, Bumbray et les proposeur et secondé du présent amendement, et que, ainsi amendée, ladit motion soit adoptée.

M. l'échevin L'ESPERANCE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, propose en

*Sous-amendement:* Que la nomination de cette commission d'enquête soit laissée à la discrétion de Son Honneur le Maire.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il est adopté, et il est

*Résolu:* En conséquence.

60.—Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

*Résolu:* Que l'item 89 de l'ordre du jour soit pris en considération. (MM. les échevins M. Martin et Mercier dissidents.)

Etant lu ledit ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Lévesque, à l'effet d'amender le règlement No 362,

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

*Résolu:* Que le Greffier de la Cité reçoive instruction de préparer un règlement en conséquence et qu'il lui assigne son rang sur l'ordre du jour.

61.—Sur proposition de M. l'échevin BUMBRAY, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

*Résolu:* Que le 5ième item de l'ordre du jour soit pris en considération. (M. l'échevin Mercier dissident.)

Etant lu ledit ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Bumbray, pour adopter le règlement, à l'effet de fermer certaines rues,

Sur proposition de M. l'échevin BUMBRAY, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

*Résolu:* Que le Greffier soit prié de rédiger un règlement en conséquence et de lui assigner son rang sur l'ordre du jour.

62.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement, à l'effet de permettre à la Cie des Tramways de Montréal de transporter des marchandises,

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

*Résolu:* Que copies dudit règlement soient transmises à la Chambre de Commerce, au "Board of Trade" et au Conseil Central des Métiers et du Travail leur demandant de donner leur appréciation.

63.—Sur proposition de M. l'échevin ROY, appuyé par M. l'échevin LAMOUREUX, il est

*Résolu:* Que le 4ième item de l'ordre du jour soit pris en considération.

Etant lu ledit ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement re service d'électricité municipal.

meet the present requirements and which were demolished and reconstructed? In what streets? Who were the contractors? What has the City done with the old brick in each case?

(2) To inquire whether it is true that in the Road department, workmen were brought from St. Bruno and pointed in the same manner and on the same conditions as the so-called St. Eloi firemen.

(3) To make all possible inquiries in order to ascertain whether L. Giguère & Co., contractors, were favored more than the others as regards the awarding of the contracts or the carrying out of the works.

(4) Whether L. Giguère & Co. were awarded any contracts without being the lowest tenderers.

(5) How many horses belonging to Mr. Alphonse Perrault have worked and are still working for the Corporation?

Moved in amendment by Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. GIROUX,

That said motion be amended by substituting for the names of Ald. Lavallée, Dagenais, Lévesque, Guay, Lamoureux, O'Connell and the mover of said motion, Ald. Lavière, the following names, viz: Ald. Gallery, Major, David, Duquette, Laviolette, Bumbray and the mover and second of the present amendment, and that, so amended, said motion be adopted.

Moved in sub-amendment by Ald. L'ESPERANCE, seconded by Ald. DAGENAIS,

That the appointment of said Special Committee for investigation be left in the hands of His Worship the Mayor.

Said sub-amendment being put, it was carried, and

*Resolved:* Accordingly.

60.—On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. MARIN, it was

*Resolved:* That the 89th order of the day be now taken up. (Ald. M. Martin and Mercier dissenting.)

Said order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Lévesque to amend By-law No. 362,

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. MARIN, it was

*Resolved:* That the City clerk be instructed to prepare a By-law accordingly, and to give the same its rank on the order of the day.

61.—On motion of Ald. BUMBRAY, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

*Resolved:* That the 5th order of the day be now taken up. (Ald. Mercier dissenting.)

Said order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Bumbray, for a By-law to close certain streets,

On motion of Ald. BUMBRAY, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

*Resolved:* That the City clerk be instructed to prepare a By-law accordingly, and to give the same its rank on the order of the day.

62.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a By-law to allow the Montreal Street Railway Co. to carry freight,

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. MARIN, it was

*Resolved:* That a copy of said By-law be transmitted to "La Chambre de Commerce", the Board of Trade, and the Central Trades and Labor Council, for their appreciation.

63.—On motion of Ald. ROY, seconded by Ald. LAMOUREUX, it was

*Resolved:* That the 4th order of the day be now taken up.

Said order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd readings of a by-law re Municipal Electric Plant,